

## Commune de Venas

### Séance du conseil municipal du 08 avril 2024

---

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à vingt et une heures et dix minutes, le Conseil Municipal de la commune de VENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à mairie, sous la présidence de Monsieur TOURAUD Eric, Maire.

Étaient présents : M. TOURAUD Eric, Mme DELEAU-PERRAUD Chantal, M. SAULNIER Antoine, M. BELLINI Sylvain, Mme DE LAMARLIERE Pauline, Mme LE MENTEC Céline, M. HENRI Thierry, M. ALIBERT Marc, M. GOUBERT Bruno.

Absents excusés et représentés Mme BRUNET Caroline pouvoir à M. ALIBERT Marc, Mme RITTER Delphine pouvoir à Mme DELEAU-PERRAUD Chantal.

Les élus présents constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Le conseil a désigné pour secrétaire : Mme DELEAU-PERRAUD Chantal,

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance.

Mr le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1 - Vote des subventions
- 2 - Travaux complémentaires de voirie 2024, plan de financement et demande de subvention
- 3 - Taxes directes locales, Vote des taux d'imposition
- 4 - Vote du Budget 2024
- 5 - Questions diverses

<b>Vote des subventions (Délibération N° 2024-10)</b>
---

Après délibération, le conseil décide, pour 2024, à l'unanimité :

- de ne pas répondre favorablement aux demandes des associations extérieures à la commune :

Association Française des Sclérosés en plaque, APF France handicap, les Restaurants du Coeur,

Association pour le don du sang bénévole de Cosne d'Allier.

- de ne pas donner de suite favorable à la demande de l'association de sauvegarde de l'Eglise,

le dossier sera réétudié après un rendez-vous avec les membres du bureau.

- d'attribuer la somme de 100 € à la coopérative scolaire du regroupement.

- d'attribuer la somme de 100 € à l'amicale laïque des écoles du coin.

- d'attribuer aux associations de la commune, au vu des demandes et en fonction des situations

et des projets, les subventions suivantes :

. 150 € à « Venas Pétanque »,

. 150 € à Association de Rencontre et de Loisirs des Aînés.,

. 150 € à « Le Venasiens » le groupe folklorique,

. 150 € au Comité des fêtes de Venas et 800 € de plus versés après la fête patronale si prestation d'un feu d'artifice pour ce jour.

<b>Travaux complémentaires de voirie 2023, plan de financement et demande de subvention (Délibération N° 2024-11)</b>
---

Après rappel des travaux complémentaires de voirie, concernant le Chemin des Peyrands, un chemin rural à Combas et entre Dupetière et Riétaire,

Ce programme de voirie complémentaire est **inscrit** en investissement au Budget Primitif 2024 pour un montant estimé à 17 399 € HT,

Le conseil, à l'unanimité :

- **sollicite** l'aide du conseil départemental au titre du dispositif de solidarité départementale pour 5.000 €

- **approuve** le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :

Conseil départemental DSD : 5 000.00 €

Reste à financer : 12 399.00 € HT

### Taxes directes locales, Vote des taux d'imposition (Délibération N° 2024-12)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de ne pas modifier les taux d'imposition** des taxes directes locales pour l'année 2024 qui sont donc les suivants :

1 Taxe foncière (bâti)	:	33,37 %
2 Taxe foncière (non bâti)	:	31,35 %
3 Taxe d'habitation RS	:	21,77 %

### Vote du budget (Délibération N° 2024-13)

Le conseil, à l'unanimité,

Vote, à l'**unanimité**, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024

#### Investissement

Dépenses : 291 973,40 Recettes : 309 717,17

#### Fonctionnement

Dépenses : 385 800,00 Recettes : 385 800,00

Pour rappel. total budget :

#### Investissement

Dépenses : 313 481,00 (dont 21 507,60 de RAR)

Recettes : 313 481,00 (dont 3 763,83 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses : 385 800,00

Recettes : 385 800,00

### Questions diverses :

- Organisation de la rencontre avec la population le 28 juin 2024,
- Informations sur l'exposition en mairie.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 20 minutes.

**Signature du Maire**



**Signature du secrétaire de séance**

